

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

Etaient présents :

Monsieur le Maire : Stéphane Arnaud

Mme Caroline Allard, Mme Muriel Alis, M. François Deboom, Mme Adélaïde Doco, Mme Françoise Di Fraja, Mme Luce Favreau, M. André Laloyaux, Mme Florence Lefèvre, Mme Joëlle Maïnetti, M. Jean-Guy Marengo, M. Roger Martel, Mme Lotte Michel, Mme Nicole Poch, M. Hervé Rippert, M. Bernard Risso, M. Nicolas Souchon.

Etait excusé : M. Serge Jacolin

Non excusé : M. Eugène BERTON

Secrétaire de séance : M. Bernard Risso assisté de M. Stéphane Oddone, Secrétaire Général de Mairie.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 19 heures 07.

Ordre du jour affiché :

- 1) Nomination des membres du CCAS
- 2) Vote du compte administratif 2013 du budget principal et du budget eau et assainissement
- 3) Approbation du compte de gestion 2013 du budget principal et du budget eau et assainissement

1- La nomination des membres du CCAS

Pour commencer M. le Maire procède à la nomination des membres du CCAS. Il rappelle à ce titre le résultat du vote du 8 avril qui définissait le nombre de ses membres à 8. Parmi ces huit candidatures devaient figurer 4 élus et 4 administrés et/ ou représentant associatif.

Avant de porter au vote les candidatures M. le Maire rappelle les codes régissant le CCAS :

Les missions du C.C.A.S. sont officiellement définies par l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles qui stipule :

"Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment du bien-fondé de la démarche."

Cette définition est complétée par d'autres articles du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Articles L.123-4 à L.123-9 du CASF,

Articles R.123-1 à R.123-26 du CASF (transposition du Décret 95-562 du 6 mai 1995).

Le CCAS peut intervenir soit dans le cadre de ses MISSIONS OBLIGATOIRES, soit dans celui de MISSIONS FACULTATIVES.

M. le Maire propose ensuite les 4 candidatures issues de membres du conseil municipal :

M. Roger Martel, Mme Nicole Poch, M. Serge Jacolin, Mme Françoise Di Fraja

M. le Maire propose ensuite les 4 candidatures parmi des administrés et/ ou représentant associatif :

au titre des familles Mme Florence Allard, au titre des parents d'handicapés M. Michel Giordanengo, la Directrice de la résidence foyer personnes âgées de Seillons Mme Del'omo, le Directeur des restos du cœur à Barjols M. Jean-Pierre Mairesse.

Après vote à main levée la proposition est adoptée à l'unanimité.

2- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

M. Stéphane Oddone, Secrétaire Général de Mairie procède à la lecture et aux commentaires précédant le vote des comptes administratifs de 2013.

Une maquette support papier est distribuée à tous les membres du conseil, complétée par une projection permettant aux administrés présents dans la salle de suivre aussi les explications M. Stéphane Oddone.

M. Stéphane Oddone énumère les chapitres du budget principal, compte administratif 2013 section fonctionnement : (cf. § page 3 de la maquette présentée « document d'information »)

- dépenses de fonctionnement 2 890 46,47 €

- recettes de fonctionnement 3 101 170,64 €

M. Stéphane Oddone demande s'il y a des questions. N'ayant aucune question, Il formule une remarque concernant le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement à la colonne CA 2013 les 843 1999,56 € correspondent au transfert en section d'investissement de la plus value de cession des ventes de terrains, produit exceptionnel.

M. le Maire reprend ce qui a été dit lors de la campagne électorale ; ce budget ne serait pas équilibré s'il n'y avait pas eu la vente de produits exceptionnels, c'est-à-dire des terrains communaux situation comparable à un ménage qui vend ses « bijoux de familles » pour faire face aux frais courants. Si l'on enlève du budget ces produits exceptionnels on arrive à un déficit de 6% qui explique la mise en garde de la préfecture. Encore rencontré ce matin même, la sous préfecture stipule de faire évoluer la situation vers un équilibre des comptes sans la fuite en avant de ventes de terrains entraînant des constructions sans réelles infrastructures d'accueil mais en jouant sur le contrôle des frais de fonctionnement ainsi que une meilleure gestion des actions visant à améliorer la fiscalité, les dotations et les subventions.

Mme Alis exprime son désaccord avec cette analyse en comparant la situation décrite plus haut à un ménage à qui on retire un salaire et qui donc serait forcément en déficit...

A cela M. le Maire répond que ce n'est pas du tout ça dont-il s'agit et que l'on ne peut pas considérer la ressource d'un produit exceptionnel comme une entrée d'argent routinière comparable à un salaire...Si une famille en arrive à vendre ses terres pour s'en sortir c'est que la situation financière n'est pas pérenne, c'est bien ce que la sous-préfecture relève...Il faut s'en sortir autrement.

M. Stéphane Oddone parle de gestion patrimoniale du précédant Maire. Le sous-Préfet stipule qu'il y a lieu de contenir les charges de fonctionnement et d'arriver à générer de la ressource de fonctionnement sans passer par la cession de terrains communaux.

M. Stéphane Oddone commente ensuite le budget principal à l'aide des graphiques secteurs et diagramme bâtons : (cf. § page 4 de la maquette présentée « document d'information »)

Il commente ensuite le budget principal compte administratif 2013 - section d'investissement .

(Cf. § page 5 de la maquette présentée « document d'information »)

- dépenses

- recettes

Suite aux commentaires, une question de Mme Di Fraja, « que représente au chapitre 21 des recettes, immobilisations corporelles 8 598,86 € »

Réponse de M. Stéphane Oddone « ce sont des recettes liées au remboursement par l'ERDF de frais pour la réalisation des réseaux électriques lors des constructions du haut gascon ».

M. Nicolas Souchon demande ce que représente au chapitre 1342 section investissement détail des recettes le libellé « Amendes de police »

M. Stéphane Oddone explique qu'il s'agit là d'une répartition des Amendes de police perçues sur l'ensemble du territoire et attribuée aux communes qui en ont fait la demande pour des travaux de nature à améliorer les transports en commun et la circulation routière sur le territoire communal.

M. Stéphane Oddone commente ensuite la vue d'ensemble de l'exécution du budget principal 2013 (cf. § page 6 de la maquette présentée « document d'information »)

- dépenses 4 116 549,76 €

- recettes 5 002 431,53 €

Il explique qu'il y a lieu chaque année de rajouter le reste à réaliser ce qui revient à amputer le résultat du budget d'investissement. On constate un excédent de financement assez fort qui sera largement impacté par les restes à réaliser de l'année 2013.

Il y a nécessité en fin d'année de clôturer le CA qui doit être en concordance avec le compte de gestion (comptabilité du receveur).

M. Stéphane Oddone commente la page 8 « Résultats budgétaires de l'exercice »

Section d'investissement

Excédent : 338 106,88 €

Section de fonctionnement

Excédent : 211 024,17 €

M. Stéphane Oddone commente la page 9 « les résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés »

Budget principal

Total 1 = 1 242 381,77 €

Il explique que le compte de gestion est une comptabilité générale qui retrace toute les comptabilités de la commune et que ce document n'est qu'une maquette simplifiée, tous les détails sont bien sur disponible à toute personne qui en fait la demande.

Nous procédons donc au vote du compte administratif et à l'approbation du compte de gestion 2013

Après vote à main levée le compte administratif et le compte de gestion 2013 sont adoptés à l'unanimité.

3- VOTE BUDGET 2013 ANNEXE SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT

M. Stéphane Oddone commente le budget annexe service eau & assainissement.

(Cf. § page 6 de la maquette présentée « document d'information »)

Il précise pour commencer que la seule ressource dans ce budget c'est ici l'eau présente sur notre territoire communal. En 2009 nous avons adopté un schéma directeur concernant la gestion et la politique de ce budget.

M. Stéphane Oddone continue en précisant qu'au regard de sa faible capacité d'autofinancement ce budget est à surveiller.

Etant donné que les frais d'entretien ne sont pas à la charge de la commune, que les installations de distribution sont vieillissantes et appelle à de nombreuses interventions, la répercussion directe est impactée sur le prix de l'eau que paie les abonnés à la SEERC (le délégataire) ce qui a pour effet un prix de l'eau se situant sur une moyenne élevée.

Il faut donc apporter sur ce budget une grande attention.

M. le Maire prend alors la parole et précise deux points :

1) Il y a nécessité de stabiliser voire de baisser le prix de l'eau. Encore une fois un cadeau de notre prédécesseur c'est que l'augmentation du prix de l'eau voté au dernier conseil municipal 3 jours avant les élections va directement au bénéfice de la SEERC. Dans l'immédiat si l'on ne veut pas impacter les abonnés nous sommes obligés de baisser la part de la commune.

2) D'après les conseils et préconisations de M. Aplincourt de l'association des Maires du Var il nous faut sécuriser la ressource en Eau : exemple de Brue-Auriac qui a fait un forage.

Une des pistes c'est encore une fois la maîtrise des coûts de fonctionnement y compris sur les charges salariales. L'eau n'est pas en régie, il apparaît sur le budget deux rémunérations.

M. André Laloyaux prend alors la parole et précise qu'au temps de M. Berton M. Aplincourt avait alerté sur le sujet de la sécurisation des ressources en eau, et il y a eu des sondages effectués.

A cela M. le Maire répond que ces démarches n'ont pas permis d'aboutir sur un résultat efficient, c'est à dire un forage en état de fournir de l'eau.

M. André Laloyaux reprend son intervention en reconnaissant qu'il était regrettable dans la forme de faire un vote à 3 jours des élections, que personnellement il aurait souhaité avoir l'avis de la commission, mais finalement il avait voté pour car il s'agissait aussi d'améliorer la pression de l'eau qui était insuffisante.

M. Nicolas Souchon rajoute qu'il y avait en plus dans ce vote la sécurisation des bornes d'incendie et que donc il était difficile de voter contre.

M. le Maire confirme, et rajoute l'anecdote concernant les premiers contacts avec M. Quessada de la SEERC employant des termes tels que... « sous le manteau » ... « j'espère que l'on se verra dans d'autres circonstances »...précisant donc qu'un héritage particulier dans la gestion de l'eau allait devoir être géré différemment à partir de ce mandat.

La discussion revient sur les 2 personnes salariées qui sont affectés sur le budget de l'eau par une intervention de M. Souchon, à cela M. Stéphane Oddone répond que si l'on intègre un salaire sur le budget principal on doterait alors le budget de l'eau d'une réelle autonomie financière (cf page 11 § 012 libellé « charges personnel »).

M. Jean-Guy Marengo précise que c'est une pratique à la limite de la légalité mais que cela se fait dans d'autres communes...

M. Stéphane Oddone rajoute que ces deux personnes interviennent malgré tout sur le réseau et cela pourrait soulager le budget de l'eau d'affecter une personne sur le budget principal...

M. Jean-Guy Marengo rajoute que depuis une semaine et demi on peut compter 2h30 d'intervention du personnel de la mairie sur l'eau...

M. Stéphane Oddone continue le commentaire de ce budget annexe sur l'eau & l'assainissement : (cf. page 11 de la maquette présentée « document d'information »)

- Dépenses d'exploitation 150 654,00 €
- Recettes d'exploitation 224 216,28 €

Le résultat de l'exercice 2013 est donc excédentaire de 73 652,28 €, après intégration du résultat de l'exercice 2012 le résultat cumulé excédentaire est de 106 978,16 en section d'exploitation.

M. Stéphane Oddone continue le commentaire en page 12 section d'investissement

- Dépenses d'investissement 101 820,42 € et restes à réaliser de 33 500,00€.
- Recettes d'investissement 85 325,96 € avec un reliquat de subvention pour reste à réaliser que l'on a du percevoir depuis, de 2 400 €

Le résultat de l'exercice est déficitaire -16 494,46 €, mais, précise M. Stéphane Oddone, le budget est un acte de prévision ce n'est donc pas anormal d'être en situation déficitaire en investissement lors de sa clôture du CA (rappel de la prévision au budget primitif 021/023).

C'est donc à la clôture de l'exercice que l'on constate les résultats. Il souligne qu'en investissement il y a lieu de déterminer l'excédent ou le besoin de financement de la section d'investissement. Cette opération consiste à additionner les RAR en dépenses et soustraire les RAR en recettes du résultat de clôture cumulé de l'exercice. Soit un besoin de financement de 62 156,25 €.

C'est au budget primitif 2014 qu'il y aura donc lieu de prévoir l'affectation du résultat de la section d'exploitation, cela donnera lieu à une inscription budgétaire en recette d'investissement à l'article 1068 d'un montant de 62 156,25 €.

M. Jean-Guy Marengo demande à M. Stéphane Oddone s'il peut donner des informations concernant le budget attribué à la sécurisation du captage et à la filtration de l'eau ?

M. Stéphane Oddone précise que sur ce dossier il y a un porteur de projet qui est la commune de Brue-Auriac sur un budget établi à 80 000 €, cette opération est financée pour 30% par l'agence de l'eau soit 24 000 €, restant à financer 56 000 € à diviser en deux, la commune de Seillons s'est engagée à financer les 50%.

D'après les conseils de l'agence de l'eau les demandes de subventions à présenter devront être établies sur le montant des travaux estimés. Pour la commune de Seillons le montant des travaux s'élève à 19 900 € et la demande de subvention a été faite sur ce montant là. Les communes ont à charge les travaux sur leurs propres réseaux.

M. Jean-Guy Marengo indique que les travaux de sécurisations seront terminés en juillet 2014.

Il s'en suit une explication sur les transferts du droit de TVA (est cité M. Rousselet...)

M. Stéphane Oddone précise la particularité du compte M49 qui permet ce transfert pour une commune ayant fait appel à une délégation de service public (DSP).

M. le Maire précise que dans le cas d'une sous-traitance les travaux n'échappent pas à la TVA.

M. Stéphane Oddone précise que l'organisme Véolia va financer les travaux et donc on ne pourra pas exercer notre demande de récupération de la TVA, de plus le fait que le projet ait été monté par la commune de Brue-Auriac complique la situation.

M. Stéphane Oddone rajoute que ce montage financier est assez complexe en terme de demande de subventions.

M. Stéphane Oddone continue le commentaire en page 13, il indique que ne sont pas considéré dans ce budget (vue d'ensemble) :

- l'augmentation de la capacité de stockage
- la diversification de la ressource en eau
- le forage actuellement a une canalisation cassée au milieu le rendant inutilisable...

M. Bernard Risso demande pourquoi la source Saint André n'est pas utilisée pour répondre à ce besoin de diversification de la ressource en eau. M. Stéphane Oddone répond que le débit de cette source est insuffisant.

M. Jean-Guy Marengo s'offusque sur le sujet car il revient sur un ancien conseil municipal où un cadeau avait été fait à la commune de Brue-Auriac qui avait fait un forage par erreur sur la commune de Seillons et que pour rester en bon terme M. Berton avait cédé la parcelle à la commune de Brue-Auriac.

M. le Maire prend alors la parole et précise que la parcelle en question est le lieu dit Siguérane sur lequel la commune de Brue-Auriac a foré et confirme les propos d'une cession d'actif pour ce forage illicite, une terre de la commune de Seillons avec forage vendue à 1628 € (un cadeau)... encore une fois un héritage avec lequel il va falloir s'accommoder, faire face et aller de l'avant.

M. Stéphane Oddone continue le commentaire en pages 15 et 16 des résultats des comptes de gestion de l'exercice 2013 – eau & assainissement on constate des résultats concordants, il y a un déficit cumulé – 31056,25 €...

M. Stéphane Oddone termine en disant que le réseau d'eau est vieillissant, et qu'il appelle à des investissements à la lecture des schémas AEP et EU (Alimentation en Eau Potable et Eaux Usées)

Après vote à main levée le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe Eau & ASST 2013 sont adoptés à l'unanimité.

4- Sont abordées les questions diverses :

Mme Alis demande la parole et souhaiterait l'annulation du vote du PLU du 27 février dernier. Elle invoque plusieurs points qui lui paraissent suffisants pour justifier cette annulation, notamment :

- La sécurité des chemins sur plusieurs sections, le fait qu'ils soient trop étroits...

- L'assainissement privé accepté pour certains riverains alors que des sources n'ont pas été répertoriées et les incidences de ces assainissements privés donc mal évaluées...
- Des secteurs impactés par des coulées de boues...
- Des bâtiments d'habitations touchés par les phénomènes de retrait et gonflement des argiles...
- Est invoqué aussi des procès entre vendeurs et acheteurs...sur des différents liés au sujet sus nommé..

Tout cela pose des problèmes de sol et le PLU n'en tient pas compte. Il est donc en notre possibilité précise Mme Alis de travailler la question et donc d'annuler ce vote du PLU.

M. le Maire répond que l'on va tenir compte de cette requête dans un prochain conseil municipal, que le rendu du contrôle de légalité de l'état est imminent, il propose à Mme Alis de préparer un dossier complet quelle pourra présenter, et qu'effectivement lui-même pour d'autres raisons avait voté contre ce PLU lors de son mandat de conseiller élu.

M. André Laloyaux précise concernant le contrôle des assainissements et les conséquences sur les éventuelles sources que le bureau d'étude avait été sollicité et en avait tenu compte dans son étude (annexe sanitaire jointe au PLU).

M. Jean-Guy Marengo précise concernant les constructions sur des argiles que les progrès techniques actuels permettraient de construire sans aucun problème et que donc les responsabilités dans ces cas ne pouvaient qu'incomber au constructeur maître d'ouvrage et non à la commune.

M. Nicolas Souchon évoque alors les études de sol obligatoires et le plan de prévention des risques naturel PPRN en vigueur depuis 2003 et utilisable dans ces cas de figures, mais il se trouve que la commune de seillons n'a pas mis en place ce PPRN.

M. Jean-Guy Marengo reprenant la parole au sujet de l'assainissement autonome et pour répondre à Mme Alis, indique que l'on peut à l'heure actuelle assurer un assainissement privé et renvoyer de l'eau parfaitement propre pour la nature.

M. André Laloyaux évoque la DICRIM un organisme qui répertorie les risques majeurs naturels, catastrophes naturelles, zones devenues inondables avec les changements

climatiques, il avait connu cela sur la commune de Forcalqueiret un atlas des zones inondables mais qui était inapplicable.

M. Jean-Guy Marengo précise que le COS est remplacé par la LUR (loi urbanisme) et le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) et que donc bien des choses allaient changer en matière d'urbanisme.

M. le Maire demande s'il n'y a pas d'autres questions diverses, Mme Alis demande

« Pourquoi il n'y a pas le spectacle de l'école de musique ce soir ? »

M. le Maire répond que la salle de la cantine, qui avait été demandé pour un jeudi soir en période scolaire, aurait demandé l'intervention d'agents de la mairie en urgence et cela n'avait pas été suffisamment préparé, alors, en accord avec la personne responsable de l'école de musique la décision avait été prise d'annuler cet évènement, ce qui a été bien compris et bien accepté.

Mme Alis précise que c'était bien que ça se fasse au village, que ça apportait un peu d'animation, à cela M. le Maire répond sa totale approbation et cela pourrait être envisagé en tenant compte que la salle de cantine est soumise à des contraintes liées à son usage principal.

M. Nicolas Souchon informe que le 17 mai 2014 aura lieu la randonnée des chouettes.

Mme Luce Favreau informe que la randonnée au fil de l'eau aura lieu le 11 mai 2014.

Pièces jointes :

- le document d'information du budget Principal et annexe 2013
- le document budgétaire officiel complet.

Le secrétaire de séance.